ROUBAIX

LES GRÈVES DANS LE TEXTILE PENDANT LE MOIS DE MAI

Chez Leclerc-Dupire, la grève commencée le Jeudi 4 mars, et englobant 1 100 ouvriers, a eu lieu le 1er mai au soir par une victoire ouvrière.

Voici les satisfactions techniques obtenues :

1. On ne fera plus en usagerie que des chaînes de une pièce de 50 mètres et de deux coupes de 25 mètres. Sauf en tissotaunés... un ouvrier le [illegible] de 1 franc pour les coupes de 25 mètres par métiers de cordes.

2. Les broyons pour le doubleur seront payés 0,10 pour le bout... 0,20 pour les fibres... et 0,30 pour le bout et 0,40 pour les fibres quand il y aura une pièce soit à la fin ou au commencement de la chaîne.

3. Pour le montage des chaînes, maintien de ce qui a été convenu en janvier pour les beurres qui ne seront plus montées en face de lorlan ou doubleur fantaisie.

4. Pour les jaspons noir et blanc, l'article sera supprimé quand on aura approvisionné les chaînes cordes et sur métiers.

5. Nul ouvrier ne sera inquiété pour faits de grève, mais il restera sujet au droit commun en cas de malfaçon et d'indemnisation.

6. Les réclamations seront adressées à M. Flée qui les soumettra au patron, à la page de ne pouvoir les traiter lui-même.

— Commencée le 3 mars, la grève du tissage Cavrel-Mathieu n'est terminée le 19 mai, à la satisfaction des ouvriers.

— La grève de la filature Mille, dure toujours.

— A la fabrique de prélèvés confirmés pour teinturerie Bayer, les 125 ouvriers qui avaient quitté le travail réclamant différentes augmentations de salaires sont rentrés à l'usine le 4 mai, sans rien obtenir.

— En grève depuis le 28 avril, les 130 ouvriers du tissage Willem à Wasquehal, reprirent le travail le 10 mai, aux anciennes conditions.

— Au peignage Holden à Croix, 37 ambaches en sont restées en grève le mai 1 mai, réclamant une augmentation de salaire. Le même jour à Mouvaux, 70 ouvriers de laines brutes sortaient, en réclamant la même augmentation. Quelques jours plus tard, [illegible], occupant 1000 ouvriers, s'est arrêtée les trieurs de laine ayant refusé de faire le travail des grévistes et les ouvriers chasseurs ayant mis les feux bas.

Le le mai l'usine reprenait son fonctionnement, les grévistes ayant obtenu 0,25 centimes par jour.

— Le 24 avril, à la Teinturerie-Apprêt, Ennotubert, 31 ouvriers étaient mis en grève, réclamant 10 cent. d'augmentation à l'heure.

— Le 1er mai, ayant obtenu 0,05 centimes de l'heure.

— Le 1er mai, 5 ouvriers doubleuses de l'usine Lemaire-Delaporte, ayant refusé d'accepter les nouvelles conditions de travail.

Elles sont rentrées le 11 mai à l'usine sans avoir obtenu satisfaction.

— Le mardi 4 mai, 30 ouvriers teinturiers de chez Paul Gombert ont quitté l'usine, réclamant une augmentation de salaires.

Le 11 mai, ils sont rentrés ayant obtenu satisfaction.

— Le lendemain, 40 teinturiers de chez Lucien Monnet laissaient grève, présentant la même réclamation que les ouvriers de chez Gombert.

Comme leurs camarades, le 11 mai, ils rentraient avec satisfaction, c'est-à-dire la journée de 10 heures avec le salaire de 11 heures.

— Au peignage Allart-Roussel, trente manœuvres ont quitté l'atelier, le 5 mai, réclamant 0,05 d'augmentation à l'heure et une autre répartition de travail.

Le 14 mai les patrons ont accepté de donner 0,02 cent. d'augmentation, mais ont refusé l'autre demandée.

— Le 11 mai, 43 ouvriers peigneurs de l'établissement Amédée-Prouvost, rue du Collège, se sont mis en grève demandant un ouvrier graisseur à 1 fr. 05 d'augmentation journalière.

Ils ont repris le travail, le 18 mai sans avoir obtenu satisfaction.

— Les ouvriers du tissage Lemaire, rue de la Vigne, ont cessé le travail le 21 mai réclamant une augmentation de salaire.

Ils sont rentrés à l'atelier le 27 avec satisfaction.

Réclame mensuelle aux Galeries Lilloises (Pentecôte), mercredi 2, jeudi 3 juin. Belle prime aux acheteurs d'au moins 1 francs. 6500

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

L'exportation des truite frais et conservés. — M. Pierre Dépont, conseiller du commerce extérieur de la France, signale, dans une communication [illegible] du Ministère du Commerce, [illegible] que l'exportation des truite d'eau vers l'Allemagne (saumons de Cattolle et poissons divers), pendant la période d'octobre 1906 à fin avril 1907 a été légèrement en augmentation par la période correspondante 1907-1908.

La goût de la pomme de choix se répand de plus en plus dans les grandes villes, et M. P. Dupont estime que si les producteurs français se voyaient des fruits dans les supérieures en Allemagne, ils développeraient leurs débouchés sur ces marchés.

Les expéditions de poires ont porté principalement sur les espèces étrangères [illegible] la doyenne du Comice, doyenne d'hiver et passe-crassane.

Quelques envois de pêches ont été effectués, mais les demandes paraissent avoir rée peu nombreuses.

En Suède, la vente des pommes et poires aurait été inférieure à celle de la saison dernière. On a expédié que du beau fruit ; pommes de 200 à 300 grammes en vendant 1 fr. 50 et 2 francs, poires de 350 grammes et plus au prix de 1 fr. 25 et 2 francs.

En Belgique, il n'a été fait que peu d'envois, la vente à la [illegible] ne commençant que vers Noël pour finir en janvier.

SAVON du CONGO blanchit de lait Victor VASSEUR

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez MM. Jouvile frères, minotiers, rue Condorcet, M. Pierre Tinlle, 27 ans, bonnier de peau, demeurant rue de Tourcoing a'est blessé au dos en portant des sacs. Trois semaines de repos. Docteur Lalou.

— Chez MM. Charles Pollet, filateur, rue de la Redoute, M. Edouard Courouble, 41 ans, sieur demeurant rue de Blanchemaille, 47, a eu l'annulaire droit écrasé par la corde de volant du ventilateur. Docteur Lalou.

— Chez MM. Motte et Blanchot, filateur, rue de Babylone, Mme Grimagelle Marie, 38 ans, fileuse, demeurant rue Saint-Amand, 81, a été brûlée le petit orteil droite en heurtant un [illegible]. Vingt jours de repos.

— M. Louis Herbaux, 38 ans, plâtrier, demeurant boulevard Gambetta, 300, a été tué le [illegible] d'un tombeau d'un bâtiment [illegible] qu'il travaillait dans une maison en construction, rue Nouvelle. M. Herbaux a été transporté à la Préfecture.

— Chez MM. Motte et Blanchot, M. Debosscher Henri, 31 ans, demeurant rue de la Bataille, 124, a eu la jambe droite fracturée par une lourde caisse qui lui tomba dessus.

Le blessé est en traitement à la Fraternelle.

LES FÊTES DU CUL-DE-FOUR

Nous apprenons que la quête faite lundi dans l'enceinte de bateau a produit 65 francs 60. C'est un résultat qui est jamais dû être atteint, croyons-nous, en pareille circonstance ; nous en sommes heureux pour les pauvres et nous félicitons de ce beau résultat les charmantes quêteuses, Mlles Marie-Louise Poulet, Marie et Fernande Leclercq et MM. Hecht, Delay et Mathieu, qui les accompagnaient.

IL AIMAIT LA FRANCE

Mardi après-midi les agents Doubreligne et Verhaegue, ont arrêté boulevard de Belfort, le nommé Rumdile Paul, âgé de 48 ans, chiffonnier, demeurant au Beau-Chêne, dans une baraque.

Cet individu qui est expulsé par arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 25 février 1908 a été conduit au Parquet.

MEDAILLE DU TRAVAIL

Lundi soir, à la mairie, remise médaille de la Reconnaissance du travail a été faite à M. Amédée Nocleau.

CERCLE D'ESCRIME UNION ROUBAISIENNE

Ce soir, de 7 h. à 10 h., entraînement général pour toutes les catégories. Un amateur d'escrime, d'épée, de sabre, de canne et de boxe désirant de s'initier aux [illegible], pourra en [illegible] au

Plage de Dunkerque-Malo-les-Bains

Le plus vaste de sable fin et le plus sûre

6478 PARADIS DES ENFANTS — COMITÉ D'INITIATIVE

Cercle où le meilleur accueil leur est réservé et un matériel est à leur disposition

CERCLE MODERNE (SECTION CHORALE MIXTE)

Samedi dernier, M. Lardinois après avoir exprimé ses regrets de quitter la société pour un cas de force majeure, présenta en termes très élogieux son successeur, M. Louis Mercier, maître de chœur de Lille. M. Mercier apprécie M. Lardinois de ses paroles aimables et promit de continuer la tâche facile par lui de laisser à améliorer tout et [illegible] le bon renom du Cercle Moderne. Une partie [illegible] du Cercle se [illegible] sympathiques.

ÉTAT-CIVIL

DU 31 Mai

Naissances. — Hélène Desmarcaux, rue de la Perche, sœur de la Brasserie, 3a — Jeanne Beaudoin, rue de l'Alma, 105 — Marguerite Florin, rue d'Ypres, [illegible] Lepers — Juliette Minet, rue Beaucourt, 7 — André Sauteur, rue Lalouat — Marguerite Desfrasne — Antoinette Dumont, rue Thiers, 3.

Mariages. — Arthur Lefebvre, savonnier, rue d'Attalin, cour Gérard, 4 et Angèle Lagge, tisseuse, rue de Tourcoing, [illegible] — Jean Vrey, [illegible], employé de commerce, rue de Crétot, 42 et Marie Delcourt, sans profession, rue Lalouatine, 27 — Eugène Sénéjoux, agent de chargement à Saint-Louis, 36 et Hélène Pouvet, sans profession, rue d'Intermède, 70 — Gérard Vanrodem, peintre décorateur, rue des Cambrés et Marthe Pétit, tricoteuse, rue du Carême, [illegible] Fremaux — Jules Lemesre, chauffeur, rue Lhoste-Dupire, 35 et Adèle Lefebvre, [illegible], rue de la Perche, impasse du Sud, 18 — Georges Mullie, électricien, rue Fontenelle, 27 et Mathilde Planckaert, ménagère de tissus, boulevard de Fourmies, 7 — Eugène Vandamme, employé de commerce, boulevard d'Halluin, 25 et Berthe Inghelbrecht, sans profession, rue du Fontenoy, 171 — Louis Dubuisson, [illegible] à Lannoy et Marie Deveugle, [illegible], rue de Mathéngaux, 8 — Louis Mérmet, [illegible], [illegible] et Marie Dumont, couturière, rue du Grand-Chemin, 89 — Joseph Dumoulin, [illegible], rue de Hem, 53 et Lucie Demarlier, couturière, rue Gorgette, 11.

Décès. Dumoulin, rentier, rue du Pile, 19 et Laure Gaillard, sans profession, rue Joutiny, 7 — Edmond Dubourg, employé, rue de l'Hannelet, impasse Lemaire, 87 et Marie Noeblaph, épouse, rue de l'Ouest, impasse Sérignat, 11 — Gaston Boudry, tisseur de laine, rue Saint-Jean, 14 et Henriette Vanlaude, servante, rue Eugène Motte — Camille Mehuys, jardinier à Mouvaux — Marie Laigneau, ménagère, rue de la Clef, 41 — Elie Wartavoir, cordier, rue Hollin 4 et Jeanne Fournier, polisseuse, rue des Fondeurs, cour Dupont, 7 — Ferdinand Kerckaert, engagineur, rue Vallon-Jouvet (Neuville), et Caroline Drieux, sans profession, rue Jacquart, 8 — Georges Vantelgem, ordonnateur, rue de Mouvaux, 73 et Blanche Thil, plâtrier, rue du Bensin, cour Denis, 3 — Louis Durot, employé aux tramways, rue de l'Alma, 121 et Louise Demortier, couturière, rue de France, 49 — Julien Delescluse, employé de commerce, rue de l'Industrie, 28 et Zélia Prot, employée de commerce, rue Bell, 14 — Charles Verlinde, employé, rue d'Alsace, 17 et Mathilde Verbert, sans profession, quai de Bordeaux, 4.

Henri Honoré, rattacheur, rue des Longues-Haies, cour Perquin, 1 et Gabrielle Lefebvre, ménagère, même adresse — Albert Carlier, doreur, rue de la Bonne-Mère, 29 et Juliette Dupuis, ouvrière, rue de Flandre, cour Pule, 1 — Julien Carré, rattacheur, rue du Tilleul, cour Lefebvre-Dhaenil, 8 et Clémence Lapeyre, dévidoir, rue de Cambrai, cour Vrancken, 27 — Georges Mellier, rattacheur, rue de l'Alma, [illegible] et Blanche Delardin, ménagère, même adresse — Albert Maudagn, tireur de laine à Wattrelos et Léonie Delporte, épucheuse, rue Philippe-le-Bon, 48 — Julien Lemaire, apprêteur, rue de l'Ouest, 18 — Jules Lemaire, apprêteur, rue de l'Ouest, 18 — Jules Lemaire, apprêteur, rue de l'Ouest, 18 — Jules